

LYCEE CARCADO-SAISSEVAL

Préparation au Diplôme D'Etat d'Aide-Soignant

En formation initiale de septembre 2010 à juillet 2011.

RESPONSABLE

Sylviane FIOR

FORMATEURS

Jean-Claude GAY
Anne ROBIN

L'Institut de Formation d'Aides-Soignants accueille 30 élèves par an.

Résultats à l'Examen depuis 5 ans : 98 %

CARCADO - SAISSEVAL

*Etablissement d'enseignement catholique
sous contrat d'Association avec l'Etat*

121, Bd Raspail 75006 PARIS

Tél : **01.45.48.85.69**

Fax : **01.45.66.56.85**

Site : www.carcado-saisseval.com

@ : ggainche@carcado-saisseval.com

- ➔ Inscription au concours avant le *29 janvier 2010*
- ➔ Epreuve écrite du concours : **le 10 mars 2010 APRES-MIDI**

SOMMAIRE

Formation Initiale d'Aide-Soignant

Sommaire	p. 1
Projet éducatif	p. 2
La Formation Aide-Soignante en quelques mots	p. 3
Enseignements, Compétences et qualités requises	p. 4
Coût et Financement	p. 5
Accès au concours	p. 6
Modalités d'accès au concours	P. 7
Calendrier des Epreuves	p. 8
Constitution du dossier pour s'inscrire au concours	p. 9
Fiche d'inscription au concours	p. 10 - 11

Seule la fiche d'inscription au concours (page 10) dûment complétée est à renvoyer accompagnée des pièces à fournir. AVANT LE 29 JANVIER 2010 (le cachet de la poste faisant foi).

PROJET EDUCATIF

Les objectifs de la Communauté Educative

Accueillir chaque jeune comme personne unique et l'aider à devenir un être autonome capable d'action positive et d'engagement personnel.

La Communauté Educative du Lycée CARCADO-SAISSEVAL a donc pour vocation de :

- Préparer l'élève aux diplômes et qualifications proposés et adapter son enseignement aux capacités de l'élève et à son évolution, en lui proposant des objectifs compatibles avec ses possibilités dans un esprit de pédagogie de la réussite ;
- Accompagner l'élève en lui donnant la possibilité de se situer et de progresser grâce à un dispositif collectif et individuel continu d'évaluation ;
- L'aider à mieux se connaître, à découvrir ses propres richesses, à définir son projet professionnel et le parcours de formation le plus approprié.
- Favoriser l'insertion professionnelle de l'élève ou de l'étudiant, notamment par l'acquisition des compétences et des comportements professionnels adaptés ;
- Donner au jeune accès aux méthodes, outils et technologies lui permettant de s'adapter au monde de demain.

Elle oeuvre aussi à :

- Faire comprendre à chacun les exigences de la vie collective, sociale et professionnelle et l'aider à devenir capable de prendre des responsabilités tant au plan individuel que collectif notamment par la capacité à former des projets et à les mener jusqu'à leur terme ;
- Aider le jeune à s'ouvrir à la découverte et au respect des autres, des différentes cultures, à la connaissance du monde et de sa diversité, et à lui apporter son soutien dans son cheminement spirituel, dans le respect des convictions de chacun.

Le Lycée CARCADO-SAISSEVAL est aujourd'hui l'héritier de l'œuvre créée en 1803 par Madame de CARCADO et Madame de SAISSEVAL inspirée par la pensée et les écrits du Père de CLORIVIERE.

Une vocation de deux siècles

CARCADO-SAISSEVAL a été fondé au temps de la Révolution Française par Madame de Carcado et Madame de Saisseval. Dames d'Honneur de Madame Elisabeth de France, sœur du Roi Louis XVI, elles font en 1790, en la cathédrale Notre Dame de Paris, un vœu pour que « la Religion se conserve en ce Royaume » et par lequel elles s'engageaient à s'occuper, « après la Tourmente », des enfants délaissés.

A leur retour d'exil, Madame de Carcado et Madame de Saisseval, toutes deux veuves, fondent en 1803 sur l'emplacement du 121 boulevard Raspail une oeuvre destinée à éduquer des jeunes venus de tous les milieux ayant perdu leurs parents pendant la Révolution. Elles ouvrent un internat pour les jeunes filles et trouvent des familles d'accueil pour les garçons. Tous reçoivent un enseignement général et apprennent un métier.

Depuis cette date, et encore aujourd'hui, les valeurs de l'Évangile ont été la référence pour l'accueil et l'accompagnement des jeunes jusqu'à leur vie d'adulte, conciliant à la fois éducation à la vie et formation professionnelle.

La Communauté Educative du Lycée CARCADO-SAISSEVAL se sent responsable de la valorisation de cet héritage au début du troisième millénaire et continue de se sentir engagée pour l'accueil de chacun des élèves et sa préparation à sa vie d'adulte tant personnelle que professionnelle.

Le jeune est au centre de son projet éducatif. Est proposé aux jeunes et à leurs familles, un Projet d'Établissement fondé sur la parole salvatrice de Jésus Christ

« Lève-toi et marche ».

FORMATION AIDE-SOIGNANT

FORMATION INITIALE

Durée de 10 mois : de septembre à juillet

Conditions d'admission : Etre âgé de plus de 17 ans
Aucun diplôme requis pour s'inscrire au concours

CONCOURS

Les inscriptions se font de la mi-novembre à fin janvier.
(Dossier d'inscription à télécharger sur le site internet : www.carcado-saisseval.com)

Epreuve Ecrite d'Admissibilité : mi-mars

Epreuve Orale d'Admission : d'avril à mai

Résultats des Epreuves du concours : fin mai

CONTENU DE LA FORMATION

Rentrée Scolaire : 1^{ère} semaine de septembre

Enseignement théorique de 8 modules : 17 semaines

6 stages : 24 semaines

Validation de chaque module pour l'obtention du **diplôme d'Etat d'Aide-Soignant**.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le titulaires du DEAS peut exercer sa profession dans :

- Les services hospitaliers;
- Les cliniques ;
- Les associations de soins à domicile ;
- Les Etablissements pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) ;
- Les maisons de retraites.

ENSEIGNEMENTS, COMPETENCES ET QUALITES REQUISES *

Formation initiale d'aide-soignant

LES ENSEIGNEMENTS *

Enseignement théorique :

d'une durée de 17 semaines (sur la base de 35 heures hebdomadaires), comprenant

8 modules :

- **1 :** Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne
- **2 :** L'état clinique d'une personne
- **3 :** Les soins
- **4 :** Ergonomie
- **5 :** Relation - Communication
- **6 :** Hygiène des locaux hospitaliers
- **7 :** Transmission des informations
- **8 :** Organisation du travail

Stages

Effectués en milieu hospitalier et extra-hospitalier sur une durée de 24 semaines, comprenant 6 stages, d'une durée de 4 semaines (sur la base de 35 heures par semaine)

LES COMPETENCES A ACQUERIR

- Assurer l'accueil, les soins, l'hygiène corporelle, l'alimentation, le confort et la sécurité des adultes malades et des personnes âgées, en collaboration avec l'infirmier(e).
- Apprécier l'état d'une personne et réaliser des soins adaptés.
- Mettre en œuvre des activités occupationnelles et des mesures préventives (participation à la prophylaxie) s'adressant aux personnes âgées.
- Contribution au maintien de l'autonomie des adultes malades et des personnes âgées.
- Assurer l'entretien et l'hygiène des locaux et des équipements.
- Aménager des espaces de vie pour les personnes âgées.
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins.
- Organiser son travail dans une équipe pluriprofessionnelle.

LES QUALITES REQUISES

- Bonne présentation
- Rigueur
- Aptitude au travail en équipe
- Disponibilité
- Habileté gestuelle
- Sens de l'observation
- Sens de l'organisation
- Patience

LES PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

1. Emplois :

Le titulaire du D.E.A.S. peut exercer sa profession :

- dans les services hospitaliers
- dans les cliniques
- dans les associations de soins à domicile
- dans les E.H.P.A.D. (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).
- dans les maisons de retraite

2. Accéder à la formation

- d'Auxiliaire de Puériculture.

3. Après 3 ans d'exercice :

- le titulaire du DEAS peut se présenter au concours dans les IFSI.

**Arrêté relatif au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant du 22 Octobre 2005 ; sous réserve de modification des textes légaux, des règles de la DRASS et des dispositifs régionaux.*

COÛT et FINANCEMENT *

Formation initiale d'aide-soignant

La Formation Aide-Soignant est sous contrat avec l'Etat.

L'ensemble de la formation se déroule sur dix mois de septembre à juillet. Elle comprend 1435 heures d'enseignement, soit 41 semaines dont :

17 semaines d'Enseignement théorique

24 semaines de Stages

3 semaines de Congés

COÛT DE LA FORMATION 2010/2011

Inscription individuelle : 1300 euros

Inscription prise en charge par une entreprise ou congé individuel de formation : 3400 euros.

dont un acompte de 310 euros, qui est à verser lors de l'admission et qui ne sera pas remboursé en cas de désistement après l'admission.

Cette somme comprend :

- les assurances
- les cotisations
- les frais de timbres et de reprographie.

A PREVOIR :

des Frais complémentaires de 100 euros environ dont les **tenues professionnelles** (blouses).

LE FINANCEMENT

- Le règlement de la scolarité, après déduction de l'acompte de 310 euros, se fait par prélèvement automatique mensuel (soit 110 € par mois pendant 9 mois) dès septembre.
- La formation peut être subventionnée par le Conseil Régional d'Ile de France et le Fonds Social Européen.
 - Pour les jeunes de 17 à 25 ans à la recherche d'un emploi, qui ont participé à un dispositif de formation pré-qualifiante et quitté l'école depuis plus d'un an ;
 - Pour les plus de 25 ans à la recherche d'un emploi ;
 - Les uns et les autres, sous condition, peuvent bénéficier d'une rémunération en pourcentage du SMIC.
- Une bourse peut être attribuée par le Conseil Régional d'Ile de France en fonction des revenus.
- En cas de congé individuel de formation : par le FONGECIF.

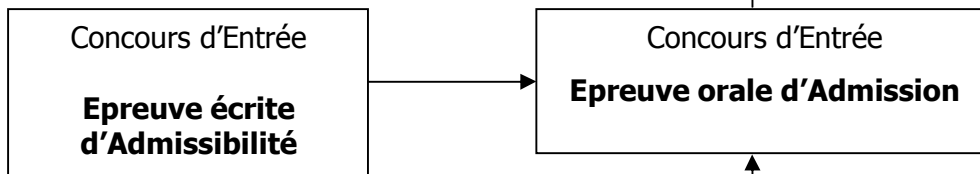
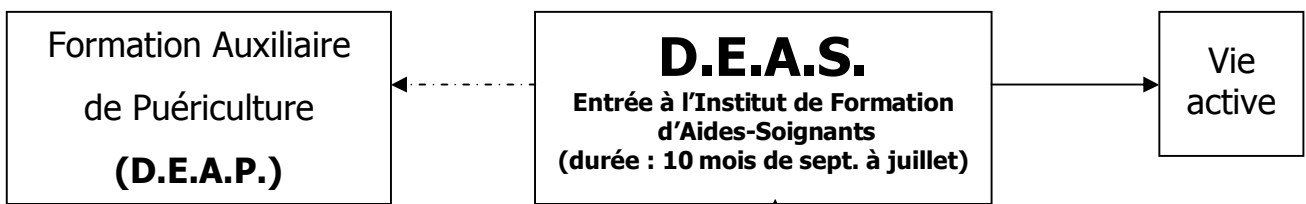


Sous certaines conditions action financée par la Région Ile de France

**Sous réserve de modification des textes légaux, des règles de la DRASS et des dispositifs régionaux.*

ACCES AU CONCOURS

Formation initiale d'aide-soignant



Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite.

DISPENSES POUR LES EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

Les candidats dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité sont :

→ les candidats ayant un diplôme homologué :

- de Niveau IV :

- Baccalauréat
- Brevet Professionnel
- Brevet de Technicien

- de Niveau V (Option Sanitaire et Sociale) :

- BEP (Carrières Sanitaires et Sociales, ...)
- BEPA (Services aux Personnes, ...)
- CAP (Petite Enfance, ...)

→ Les candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.

→ Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

ATTENTION : (à lire attentivement)

Le concours est **réservé seulement** aux personnes qui souhaitent accéder à la **formation complète** d'Aide-soignant.

La formation n'est pas organisée pour les personnes dispensées de concours et de modules de formation : (titulaires du **DEAP, DEAVS** ou de la **mention complémentaire d'aide à domicile** par exemple).

MODALITES D'ACCES AU CONCOURS*

Formation initiale d'aide-soignant

Pour être admis à suivre la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant, les candidats doivent être âgés de **dix-sept ans au moins à la date de leur entrée en formation** ; aucune dispense d'âge n'est accordée.

LES EPREUVES DE SELECTION DU CONCOURS

Elles comprennent :

➤ **Une épreuve écrite et anonyme d'admissibilité :**

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité.

D'une durée de 2 heures, notée sur 20, cette épreuve anonyme a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat ainsi que les connaissances du candidat dans le domaine de la biologie humaine ainsi que ses aptitudes numériques.

Elle se décompose en deux parties :

- Une partie portant sur un texte de culture générale et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social.
- Une partie portant sur des notions élémentaires de biologie humaine, sur les quatre opérations numériques de base, sur des exercices mathématiques de conversion

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- Les candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système français de formation initiale ou continue ;
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
- Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

➤ **Une épreuve orale d'admission :**

Peuvent se présenter à l'épreuve d'admission :

- Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'épreuve écrite d'admissibilité.
- Les candidats dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien de 20 minutes maximum, précédé de dix minutes de préparation, devant deux membres du jury:

- présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social, réponse à des questions - discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'Aide-Soignant.

**Arrêté relatif au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant du 22 Octobre 2005 ; sous réserve de modification des textes légaux, des règles de la DRASS et des dispositifs régionaux.*

CALENDRIER DES EPREUVES*

Formation initiale d'aide-soignant

- ✓ **mi-novembre 2009** : Ouverture des inscriptions pour les épreuves de sélection.
- ✓ **29 janvier 2010** : Clôture des inscriptions.
- ✓ **10 mars 2010 Après-midi** : Epreuve écrite d'admissibilité *sur convocation par courrier*.
- ✓ **mi-avril 2010** : Résultats des épreuves d'admissibilité.
- ✓ **d'avril à mai 2010** : Epreuve orale d'admission, *sur convocation par courrier, pour les candidats dispensés de l'épreuve d'admissibilité.*
En mai 2010 pour les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité.
- ✓ **fin mai 2010** : Affichage des résultats au lycée en fin d'après-midi.
- ✓ **1^{ère} semaine de septembre 2010** : Entrée en formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour 10 mois.

A l'issue de l'épreuve orale d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve, le jury établit la liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

Les résultats des épreuves de sélection sont affichés au siège de l'école. Tous les candidats sont personnellement informés de leurs résultats.

Les frais d'inscription au concours, en sus des frais de scolarité, s'élèvent à 50 euros, chèque à joindre au dossier. Ces frais restent acquis, même en cas d'échec au concours.

**Les dossiers complets doivent parvenir
avant le 29 JANVIER 2010 - 17 heures
(le cachet de la poste faisant foi).**

***A cette adresse uniquement :
Lycée Carcado-Saisseval – CONCOURS IFAS
121 boulevard Raspail 75006 PARIS***

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte

**Sous réserve de modification des textes légaux, des règles de la DRASS et des dispositifs régionaux-*

CONSTITUTION DU DOSSIER POUR S'INSCRIRE AU CONCOURS

Formation initiale d'aide-soignant

Pour tous les candidats

Le dossier doit être constitué des pièces suivantes :

- La fiche d'inscription renseignée et signée (voir dernière page) avec **une photo d'identité OBLIGATOIRE**,
- 1 curriculum vitae,
- 1 lettre de motivation,
- 1 photocopie de la carte d'identité ou de séjour, **en cours de validité**,
- 1 copie du ou des **diplômes obtenus**,
- 1 carte postale de votre choix, affranchie au tarif en vigueur, à votre nom et votre adresse (elle vous sera retournée comme confirmation de réception de votre dossier),
- 1 chèque de 50 euros pour les frais d'inscription **à l'ordre de Carcado-Saisseval**.

Et aussi pour les candidats pouvant être dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

* Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV (**Baccalauréat, Brevet Professionnel, Brevet de Technicien...**) ou d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social ou homologué au minimum au niveau V (**CAP Petite Enfance, BEPCSS, BEPA Services aux personnes...**) devront fournir :

- 1 copie du diplôme

* Les candidats titulaires d'un diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu devront fournir :

- 1 copie de ce diplôme
- 1 attestation établie par le ministère de l'Education du pays ayant délivré le diplôme et précisant que le titre obtenu permet l'inscription en université de ce pays ;
- La traduction des documents originaux par un traducteur assermenté.

* Les candidats ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier et n'ayant pas été admis en seconde année :

- 1 attestation de scolarité de cette première année d'études.

**Arrêté relatif au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant du 22 Octobre 2005 ; sous réserve de modification des textes légaux, des règles de la DRASS et des dispositifs régionaux.*